

LA FUTURE LIGNE SNCF "ERMONT - INVALIDES"

1. Le projet

La commission d'arrondissement du 16e a entendu le 18 janvier le rapport des représentants de la SNCF sur la mise en service dans les prochaines années d'une ligne ERMONT-INVALIDES et elle s'est montrée favorable à ce projet dont l'utilité est évidente pour toutes les communautés desservies.

Inscrit au Schéma d'Aménagement 1976 il tend à relier la vallée de Montmorency à Orly-rail par Gennevilliers, St-Ouen, Clichy, Pereire, Maillot, Henri-Martin, La Muette, Maison de la Radio, Champ-de-Mars, Invalides, Orsay, .. avec "13 points d'éclatement dans Paris".

Une population évaluée à 1 million et demi d'habitants bénéficiera des facilités apportées par cette liaison nord-ouest-sud-ouest. 40.000 personnes l'utiliseront quotidiennement pour leur déplacement domicile-travail. Elle offrira aux habitants de la Vallée de Montmorency une liaison rapide avec les quartiers ouest de Paris; elle facilitera la desserte d'une partie des importantes zones d'emploi de la presqu'île de Gennevilliers, ainsi que celles de la frange ouest de St-Ouen.

Les gains de temps seront considérables avec une moyenne de 7 minutes par trajet, soit 15 minutes AR. Le gain social annuel est évalué à 4.980.000 heures (dont 120.000 pour la liaison Orly-Rail) et à 93 millions de francs.

Il s'agit donc d'un véritable "FER" de l'ouest parisien, financé par la SNCF, l'Etat et la Région (40-30-30%), quatre de ses stations desservant notre arrondissement.

2. L'étude d'impact.

La loi du 10 juillet 1976 relative à la Protection de la Nature introduit, tardivement, l'obligation de prendre en compte les répercussions des projets publics ou privés sur le milieu physique naturel ou urbain, la salubrité et la commodité publiques.

Une étude d'impact s'ajoute donc aux documents techniques, économiques et financiers fournis par le maître de l'ouvrage pour indiquer avec les effets à prévoir les mesures à envisager pour en "supprimer, réduire et si possible compenser" les inconvénients.

En ce qui concerne la future ligne "ERMONT-INVALIDES", le Conseil de Paris a évoqué le 18 décembre certaines préoccupations relatives au bruit que le passage, en tranchée ouverte, de 8 convois par heure, dans chaque sens, est susceptible d'apporter aux riverains (bld Flandrin, par exemple).

L'étude d'impact présentée par la SNCF démontre que l'augmentation du nombre des passages sera accompagnée d'une rénovation de la voie et du matériel roulant telle que le niveau acoustique à prévoir sera partout très diminué, sauf dans le secteur Porte Pouchet-Porte de Clichy où des écrans sont d'ailleurs prévus. L'étude prévoit en effet la réfection complète du ballast et des traverses, l'élasticité des joints, des rails soudés et surtout des rames du type le plus récent, bien moins bruyantes (en décibels et en spectre sonore) que les vétustes wagons actuels. La pose des supports de caténaires semble poser d'autres problèmes, reliés à la question de la couverture des voies en tranchée, dont seule l'expérience pourra démontrer la nécessité. En ce qui concerne cette couverture, la SNCF serait prête à la prévoir si la Ville de Paris en assumait la charge financière.

3. L'enquête publique

La déclaration d'utilité publique des travaux du génie civil, d'urbanisme, d'architecture, etc., est précédée, depuis une ordonnance de Louis-Philippe (1831), d'une "enquête publique".

Celle-ci, actuellement déterminée par décret du 14 mai 1976, définit d'abord le contenu du dossier de l'opération projetée, mais surtout les conditions de la consultation des personnes directement intéressées.

Pour recueillir leurs observations un commissaire enquêteur est nommé par le Préfet, qui fixe la date du début de l'enquête ouverte dès lors pour 15 jours au moins.

Plus de 7 jours avant cette date l'avis doit en être donné à tous par affichage : il précise les lieux et horaires de disponibilité du dossier et sera rappelé dans 2 journaux locaux pendant la première semaine d'enquête.

Ce dossier comprend obligatoirement des plans de situation et des travaux, les caractéristiques des ouvrages, une appréciation sommaire des dépenses et l'étude d'impact.

Un registre coté et paraphé est ouvert aux observations des intéressés, qui pourront ultérieurement demander au Préfet la communication des conclusions motivées du commissaire dont copies en seront d'ailleurs déposées aux lieux de l'enquête.

Dans le cas d'ouverture de la ligne SNCF "ERMONT-INVALIDES" l'enquête sera ouverte prochainement dans les préfectures de Paris et Seine - St-Denis, à St-Ouen et dans les mairies-annexes des 15e, 16e et 17e arrondissements.

Les résidents des quartiers Dauphine et La Muette (entre autres) intéressés par cette procédure trouveront également au Journal Officiel (19-5-1976) une longue directive d'application du Premier Ministre, tendant à élargir l'information

des citoyens, à en diversifier les moyens, à consulter les associations et même à introduire certaines formes de concertation préalable : elle est signée Jacques Chirac.

Comme les moyens d'information des habitants du 16e sont très pauvres, du fait, entre autre, de l'absence d'un quotidien local à Paris, nous pourrions prévenir en temps voulu les personnes désirant connaître la date de cette enquête publique; qu'elles nous fassent connaître leur nom (727 75-79).

4. Note sur les gares du 16e arrondissement.

La revivification de l'"Ouest-Ceinture" remet à l'ordre du jour la nécessité de sauvegarder par classement ou inscription, comme il fut fait pour la gare d'Orsay, les petites gares qui jalonnent cette voie depuis plus de 100 ans.

Certaines, comme la "Gare des Rois" de l'avenue Foch sont particulièrement élégantes, mais Henry-Martin, Passy, Auteuil-Boulogne ont aussi leurs mérites ainsi que Boulainvilliers dont la conservation a été "souhaitée impérativement" par le Maire de Paris.

Une seule station sera entièrement nouvelle, celle, longue de 225 m - qui dessert directement la "Maison de la Radio", un des "point-phares" du plan de Paris. La SNCF l'a baptisée "Quai Kennedy"; il semble que malgré le respect mérité par le président des Etats-Unis, la désignation "Maison de la Radio" serait plus logique et incontestablement plus significative.

PARKING RODIN, POURQUOI UN QUESTIONNAIRE ?

Nous voulions savoir si notre attitude de défiance était partagée par les habitants du quartier. Défendre ses adhérents contre le promoteur, l'administration, les technocrates, c'est un peu le réflexe de nos associations. Est-il toujours raisonnable ? Nous voulions que vous nous aidiez à étudier tous les éléments de ce projet : nécessité d'un parking (ceux existant sont-ils pleins?), pollutions nouvelles par les odeurs, le bruit à proximité de la crèche.

Nous avons donc diffusé 600 questionnaires. Et dans le voisinage immédiat de l'éventuel parking nous avons reçu 157 réponses.

En voici l'analyse :

pour : 74 indécis : 7 contre : 76

(parmi les réponses négatives, l'une émane d'une association de parents d'élèves et représente donc plusieurs familles)

Beaucoup de remarques, presque toutes venant des riverains hostiles à cette opération :

proximité de la crèche, pollution de l'air,

bruit, danger d'agression dans un garage souterrain, dégradation du jardin, statut juridique du jardin.

Beaucoup souhaiteraient que ce parking soit construit soit dans l'îlot Gros-Boulainvilliers, soit dans le terrain de l'école de la RATP de l'avenue Mozart.

Avant l'exploitation de ces réponses, nous avons écrit à Mme NEBOUT, maire adjoint, chargé de l'environnement, et par elle, à la Commission de l'Environnement de la Ville de Paris, en faisant une proposition d'aménagement du square, d'un prix beaucoup plus modeste que celui émanant des "Parcs et Jardins".

L'état où reste le square, depuis plusieurs années, nous est souvent opposé pour justifier la construction du parking. Rien ne nous permet de croire que les concessionnaires du garage s'engageront, eux, à le faire et nous avons demandé une réponse précise sur ce point à la Mairie de Paris.

Faut-il rappeler que le Conseil de Paris a pris une position de principe contre l'aménagement de parking sous les espaces verts et que le Conseil d'Hygiène et de Sécurité de la Préfecture de Police a exprimé de façon catégorique son avis défavorable à l'implantation de garage sous les jardins publics. D'autres projets de parking, sous le square Jean XXIII, sous le jardin de l'Observatoire, ont été abandonnés par l'administration.

(Voyez ci-dessous une information sur le parking provisoire Gros-Boulainvilliers qui apporte un élément nouveau quant à l'opportunité de celui de la place Rodin).

ILOT GROS-BOULAINVILLIERS

L'aménagement de ce terrain n'est pas prévu pour un avenir immédiat; la Ville a décidé d'y ouvrir un parc provisoire de stationnement de surface (200 places) en location mensuelle. Cette initiative ne nous paraîtrait pas condamnable en elle-même si nous n'avions pas relevé dans le texte du BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL la concernant la phrase suivante : "Le parc serait implanté plusieurs années et ce provisoire durerait assez longtemps pour que l'opération soit intéressante" !

Nous faisons part à nos élus de notre émoi quant au sort de l'aménagement définitif de ce terrain et nous rappelons qu'il s'agit d'un des 2 derniers terrains appartenant à la Ville dans le 16e et qu'il est prévu d'y construire des équipements sociaux indispensables à notre quartier.

SAINTE-PERINE

L'Assistance Publique a décidé de construire une maison de cure médicale pour personnes âgées à Ste-Périne, rue Chardon Lagache.

Le projet retenu, après un concours d'architectes dont les maquettes ont été exposées sur place, entraîne la démolition de la plupart des bâtiments existants.

La Commission d'Arrondissement a proposé le rachat par la Ville de ces bâtiments qui permettraient de loger tant d'équipements qui nous manquent dans le 16e : antenne de la Mairie-annexe, conservatoire (actuellement beaucoup trop à l'étroit), centre social (avec, entre autre, un foyer provisoire pour femmes en difficulté), ateliers de créativité, etc.

La maison de cure médicale pourrait trouver place à côté des bâtiments anciens, sans atteinte au parc ouvert au public.

Le financement de l'ESCALIER MECANIQUE, SQUARE DE L'ALBONI remis

en cause par la Ville de Paris, malgré les efforts de XVIIe DEMAÏN, des riverains, de la Commission d'Arrondissement, de M. MESMIN ...

Et pourtant cet escalier répond à un besoin réel : la population du quartier qu'il desservirait s'élève à 5450 personnes dont plus de 1000 personnes âgées; elle dépend pour son ravitaillement de la rue de Passy dont elle est séparée par une dénivellation de l'ordre de 20m.

La RATP avait déjà débloqué des crédits représentant une participation de 50 % à cette construction.

ITINERAIRE RAYNOUARD-LAFONTAINE

Dans la dernière LETTRE DE XVIIe DEMAÏN nous avons publié le texte d'une proposition adressée au service de la circulation et concernant l'amélioration de la circulation dans ce secteur. Nous sommes heureux d'apprendre que l'un de nos lecteurs l'a présentée à la Commission d'Arrondissement.

"La Tour de Guet" (rubrique des sujets que nous ne devons pas perdre de vue)

Ecole RATP de l'avenue Mozart

La disponibilité future de ce terrain du 52, avenue Mozart pour l'installation de divers services du quartier est depuis avril 1974 un de nos "serpents de mer" favoris.

Le transfert à la Ville prévu à cette date et dont le coût a été judiciairement fixé a sans doute augmenté depuis lors.

Un projet d'immeuble financé par la Caisse des Cadres est maintenant abandonné.

Le sort de ce terrain convoité dépendra probablement dans une large mesure des études effectuées par l'ATELIER PARISIEN d'URBANISME pour l'utilisation de ce site et... des possibilités de financement.

LE QUARTIER DU PARC-DES-PRINCES

envahi par les voitures des spectateurs de matches : de très nombreuses plaintes émanent des habitants de ce quartier qui, les soirs de manifestations sportives, ne peuvent plus se garer "légalement" dans le quartier et sont verbalisés lorsque, de guerre lasse, ils se mettent dans des emplacements "illégaux".

Notre commission "urbanisme" étudie différentes suggestions pour améliorer cet état de fait. Si vous avez des propositions à lui faire, appelez M. de VAUBLANC (288 96-56 de 10 h. à 14 h.)

La Fédération Française de Football, concessionnaire de ce stade, nous a adressé, sur notre demande, la liste des manifestations prévues jusqu'au 1er juillet. On peut la consulter à la permanence de 16e ACCUEIL INFORMATION le jeudi de 9 h.30 à 12 h. à EUROMARCHE

Nous avons demandé que cette liste soit affichée sur les grilles du stade; nous espérons que cela se fera.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE 4-8, rue du Commandant-Schloesing

31 mars 1979 à 16 heures

LA CREATION DE LOHENGRIN A WEIMAR

Conférence de M. P.L. CORDIER
Vice-président du Cercle National Richard Wagner
(entrée gratuite)

INSTITUT DE LUTTE CONTRE LA STERILITE 6, rue Du Commandant-Schloesing

Les horaires des consultations médicales sont actuellement les suivantes : mardi, jeudi et vendredi de 9 h. à 12 h.

Il suffit de se présenter à l'institut l'un de ces jours de consultation, mais il est conseillé de prendre plutôt rendez-vous en téléphonant, sauf le samedi et les jours fériés au 704 52-50 entre 9 h. et 13 h. et 14 h. et 18 h.

XVIIe DEMAIN

Nous vous rappelons un précédent appel :

Nous cherchons la collaboration

d'un ou d'une dactylographe

pour la LETTRE DE XVIIe DEMAIN

(par trimestre, 4 sur 6, stencils dont nous assurons le tirage)

APPELEZ-NOUS LE MERCREDI

de 9 h. à 12 h. au 727 75-79